

Questions orales

tant que nation; en fait, notre gouvernement a augmenté de façon spectaculaire sa contribution à l'égard des enfants.

Le gouvernement fédéral a augmenté sa contribution; toutefois, il est évident qu'en tant que nation nous devons faire encore beaucoup plus et nous le ferons.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Revenu national ou au ministre des Finances.

Ma question porte sur le crédit pour TPS et les personnes âgées de 18 ans. Dans la province de l'Alberta—et je suppose qu'il en est ainsi partout au Canada—, à 18 ans, on est considéré comme un adulte. On peut conduire une voiture, contracter des dettes, voter et payer des impôts. Or, les jeunes de cet âge ne peuvent récupérer le crédit pour TPS que s'ils ont des enfants ou sont mariés.

Bien des jeunes sont passablement autonomes à 18 ans. Ils volent de leurs propres ailes et essaient de joindre les deux bouts. Le refus de leur accorder le crédit pour TPS équivaut à une insulte, car ça revient à dire qu'ils ne sont pas vraiment autonomes.

Cette anomalie de la nouvelle taxe sur les produits et services, c'est de la discrimination fondée sur l'âge. Le ministre va-t-il corriger cette anomalie pour permettre à toutes les personnes de 18 ans qui sont admissibles de recouvrer le crédit pour TPS?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le remboursement de la TPS pour les personnes âgées de moins de 19 ans suit les mêmes règles que le remboursement de la taxe de vente fédérale. Les modalités sont exactement les mêmes. La proposition formulée par le député serait difficile, sinon impossible, à appliquer sur le plan administratif. Comme il le sait, si ces jeunes sont déclarés à la charge des parents, ils sont admissibles; s'ils sont mariés et âgés de moins de 19 ans, ils ont droit non seulement au crédit pour TPS mais également au crédit au taux des adultes—they sont admissibles au remboursement de la TPS et, s'ils ont des enfants, ils ont droit aux deux crédits.

Toutefois, je répète que sur le plan administratif, il serait difficile de modifier les modalités d'application du crédit pour TPS, tout comme c'était pour la taxe de vente fédérale.

* * *

M^{ME} HENRIETTE HADDAD

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et

concerne la Canadienne qui est retenue en otage au Liban depuis six ans.

Dans une lettre qu'elle m'a envoyée plus tôt cette semaine, la ministre me dit qu'il n'existe aucune preuve que M^{me} Haddad est retenue en otage. J'ai demandé à la ministre ce qu'elle fait des articles publiés dans la presse libanaise, le 26 septembre 1985, qui rapportaient son enlèvement. Que fait-elle du témoignage des quatre personnes qui ont entendu le chef de la milice chiite, M. Nabih Berri, dire que son groupe détenait M^{me} Haddad? Que fait-elle de celui des trois anciens otages libanais qui ont dit avoir vu M^{me} Haddad pendant leur captivité? Et que fait-elle du témoignage du médecin qui s'est fait dire qu'elle était bel et bien retenue en otage?

Que faut-il de plus au gouvernement canadien pour se décider à faire quelque chose pour un citoyenne canadienne détenue en otage depuis six ans?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement canadien est très préoccupé au sujet de M^{me} Haddad et a vraiment cherché à savoir où elle est et si elle est en sécurité en envoyant des notes diplomatiques au gouvernement et en s'adressant directement à un certain nombre d'organisations, au Liban même.

On se demande seulement comment et où. On ne doute pas le moins du monde qu'elle ait disparu et que ce soit là une tragédie pour la famille. Dès qu'elle est disparue, le ministère s'est vraiment efforcé de la trouver et de déterminer si elle était vraiment gardée en otage par un groupe particulier et pourquoi. Nous avons mené des recherches exhaustives. Nous avons agi à tous les niveaux diplomatiques possibles afin de venir en aide à M^{me} Haddad et à sa famille, qui est ici, au Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la ministre ne l'a même pas encore inscrite sur la liste internationale des otages.

Le professeur Humphrey, éminent savant et directeur depuis 20 ans de la Division des droits de l'homme de l'ONU, a prié le gouvernement canadien de reconnaître notamment que M^{me} Haddad est effectivement retenue en otage au Liban. Je prie la ministre de demander au moins au négociateur des Nations Unies pour les otages de la porter sur la liste des otages occidentaux.

La ministre va-t-elle demander de la faire inscrire sur la liste des otages occidentaux?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il existe certains moyens de s'occuper de cette affaire. Le gouvernement canadien a choisi de mener des recherches et de poursuivre activement cette affaire sur toutes les tribunes disponibles. Depuis le début, il y a six ans, jusqu'à tout récemment, ce dossier a constamment été ouvert et